

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

29 juin 2022 à 18 heures à Lans-en-Vercors

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-deux, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-deux par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors
KRAEMER Michael, Délégué de la CC du Massif du Vercors
GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme
PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas

Délégués en visio :

DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die (pouvoir de vote)
DE SMEDT Imen, Conseil départemental de l'Isère
PUISSAT Frédérique, Conseil départemental de l'Isère
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (pouvoir de vote)

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA à ADENOT Jacques
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die à DYE Jean-Christophe
PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset à AGERON Philippe
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay à TREGRET Agnès
PASDRMADJIAN Yannick, délégué de Claix à CHAZALET Yves
ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère à LEVI Thierry
MORIN Christian, CD26 à BAUDRIER Marie-Odile
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-V. à VARTANIAN Michel
MOCELLIN Raphaël, Région AuRA à FILLET Pierre-Louis
BRUNET Florent, Région AuRA à KRAEMER Michaël
HABFAST Claud, Délégué de Grenoble à GAGNIER Gérard
PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset à AGERON Philippe

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
Présents : **12** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
Présentes : 12
Pouvoirs : 23
Total : **35** (mini 25)

Participaient également à la réunion :

PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
VERON François, Conseil Scientifique
BARBOTIN Odile, présidente des GTV
BEGOU Bruno, FAUP

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022

Diagnostic et sensibilisation au multi-usage du territoire pastoral, dans un contexte de prédation

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est un dispositif de la région Auvergne Rhône-Alpes permettant d'accompagner le développement du pastoralisme et préserver les espaces pastoraux sur un territoire, pour une durée de 5 ans.

La Communauté des Communes du Val de Drôme porte le PPT de la Vallée de la Drôme et dans ce cadre elle a sollicité le Parc pour proposer une action pour élaborer un diagnostic et sensibiliser au multi-usage du territoire pastoral, dans un contexte de prédation.

Description de l'action 2022-2024

Sur le territoire de la Gervanne et de la Sye, il s'agit de mettre en œuvre une action coordonnée de communication, d'information et de sensibilisation sur la question du loup et du multi-usage de l'espace, avec la vocation de concentrer les efforts de chacun, pour permettre la facilitation des usages pastoraux et de loisirs.

Ce programme d'actions partenariales pourra toucher l'ensemble des publics cibles, au travers des élus, des habitants, des usagers et des touristes, afin de faire comprendre les réalités du pastoralisme dans un territoire où la pression de prédation est forte, tout en rappelant la place de cette activité dans l'économie du territoire, ses paysages et sa biodiversité.

L'articulation de ce projet, avec la stratégie de fréquentation de la vallée de la Gervanne en cours d'élaboration et également coordonnée par le PNR Vercors, est une des clés de réussite du projet, puisqu'elle permettra de cibler précisément les actions de sensibilisation. Cette démarche répond également à un enjeu de préservation de l'ensemble du site Natura 2000 de la Gervanne.

1/ Coordination du projet : Faire l'état des lieux de l'existant, des initiatives engagées par l'ensemble des structures et prioriser les actions les plus pertinentes pour le territoire, au travers de l'animation d'un groupe d'acteurs dédiés (élus, habitants, éleveurs, acteurs du tourisme, association de protection de la nature,...). Ce volet servira de gouvernance au projet, en s'appuyant sur les membres du groupe de travail mis en place en 2021 par la CCVD.

2/ Diagnostic des points chauds : Elaborer un diagnostic des points de conflits potentiels ou avérés entre les pratiques de loisirs et les pratiques pastorales via un outil cartographique dynamique. Ce diagnostic identifiera les lieux et les périodes de conflits, et pourra orienter les besoins et périodes de médiation humaine au travers de services civiques formés par exemple.

3/ Formation des professionnels tourisme, de l'EEDD, et des élus : Réaliser un cycle de formation engageante sur 4 jours, sur les questions de pastoralisme et de multi-usage dans un contexte de prédation (en s'appuyant sur le programme de formation existant du plan Loup Vercors). Cet apport de connaissances permettra une montée en compétence des professionnels et une harmonisation autour d'un discours commun, dépassionné permettant de rejaillir sur un public qui sera plus enclin à la compréhension des différents enjeux, et donc, à une meilleure prise en compte des différentes activités qui coexistent sur un territoire pastoral.

4/ Information et sensibilisation grand public : Tables rondes, projections-discussions, dont un événement organisé par le Parc.

5/ Education des scolaires : Aborder les différentes façons de vivre le territoire , le monde pastoral, ses atouts et ses contraintes en mettant en perspective le contexte local. Ces projets au long court se dérouleront toute l'année avec les cycles 3 (CM1, CM2, 6ème) et seront composés de 7 journées d'éducation à l'environnement, à l'art et à la culture. Elaborés et validés par l'éducation nationale, ces projets scolaires peuvent ainsi être valorisés par les équipes enseignantes sur plusieurs années, et permettre un ancrage fort de la thématique dans tous les aspects du programme scolaire.

6/ Panneaux pastoraux mobiles : Informer grâce à l'élaboration de panneaux d'information mobiles, sur les pratiques de loisirs à proximité des chiens de protection. L'objectif est de permettre aux éleveurs de déplacer ces panneaux d'information au grès des secteurs pâturés, qui seront équipés d'une puce GPS pour mettre à disposition leur localisation.

Ils seraient ainsi complémentaires aux colliers connectés, qui donnent une information en temps réel lorsque les chiens sont équipés. Ces panneaux mobiles pourraient être une alternative moins intrusive que les colliers, et informant toutefois plus précisément que la signalétique pastorale testée pour le moment uniquement sur Gigors-et-Lozeron, Beaufort et Suze. Cette signalétique, déployée sur l'ensemble des Alpes, pourra être la base graphique des panneaux mobiles.

Les dépenses sont ventilées en deux demandes de financement distinctes, correspondantes aux lignes d'actions du PPT :

Action 1.2 : Expertiser et Diagnostiquer / Volet 1 : Diagnostic

Dépenses		Recettes	
Diagnostic des points chauds	7 000,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes 40 %	5 285,51 €
Coordination du projet	5 403,28 €	FEADER 40 %	5 285,51 €
Charges indirectes	810,49 €	PNRV	2 642,75 €
TOTAL	13 213,77 €	TOTAL	13 213,77 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Action 3.1 : Communiquer sur le pastoralisme auprès du public et des acteurs du territoires /
Volet 2 : Sensibilisation

Dépenses		Recettes	
Formation engageante	2 795,00 €	Région Auvergne- Rhône-Alpes 40 %	7 188,93 €
Projets scolaires	7 303,32 €	FEADER 40 %	7 188,93 €
Panneaux pastoraux mobiles	5 000,00 €		
Intervention et coordination PNRV	2 499,14 €	PNRV	3 594,47 €
Charges indirectes	374,87 €		
TOTAL	17 972,33 €	TOTAL	17 972,33 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le 20 mai 2022, le comité de pilotage du PPT a voté en faveur de ce projet.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** les plans de financement ci-dessus concernant l'action diagnostic et sensibilisation au multi-usage du territoire pastoral,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022**

Equipement radio des cabanes de bergers sur les Hauts-Plateaux du Vercors

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est un dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant d'accompagner le développement du pastoralisme et préserver les espaces pastoraux sur un territoire, pour une durée de 5 ans.

Le PPT des Hauts Plateaux du Vercors, par l'intermédiaire de la convention d'objectifs 2019-2023, est porté par le Parc.

Dans le cadre de l'action 1 du Plan « Maintenir l'activité pastorale en modernisant », et de la sous-action 1.1 « Améliorer les conditions de vie et d'élevage pour les bergers et les éleveurs », le comité de pilotage du 24 août 2021 a voté favorablement à l'équipement de deux radios sur chaque alpage.

Le Parc du Vercors, gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors (RNHPV), assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Description de l' action

Engagé dans l'amélioration des communications sur la Réserve, et en lien avec l'évolution des systèmes des services de secours, le Parc souhaite convertir les systèmes de radiocommunication de l'analogique vers le numérique. Des antennes et des relais sont en projet d'adaptation, et d'autres en création.

Dans ce cadre, il a été proposé un achat collectif permettant d'équiper les 11 alpages de 22 postes de radios, chaque alpage ayant une cabane à laquelle sont rattachés les postes, et mis à disposition pour la saison auprès des bergers et aide-bergers.

Ces postes sont des outils pour la gestion des troupeaux (conduite, regroupement, recherche de bêtes isolées). Mais ce sont également des outils améliorant considérablement la sécurité des bergers : le réseau téléphonique étant aléatoire sur la Réserve naturelle, les radiocommunications permettent de déclencher les secours très rapidement.

Pour la mise en œuvre de cet action, le Syndicat Mixte du Parc du Vercors mobilise les financements dédiés par la Région Auvergne Rhône Alpes pour ses Plans Pastoraux Territoriaux (35% Région, 35 % FEADER).

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses HT	Montant HT	Recettes	Montant
Postes de radio (investissement)	9 083,55 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes 35 %	3 179,00 €
		FEADER 35 %	3 179,00 €
		Autofinancement 30 %	2 725,55 €
TOTAL	9 083,55 €	TOTAL	9 083,55 €

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'acquisition d'équipement radio et le plan de financement ci-dessus, et de dire que la dépense sera inscrite en section d'investissement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022

Adaptation au changement climatique : inventaire des citernes
patrimoniales de stockage d'eau

Les investigations menées sur le territoire du Vercors (observatoire 2.0, observatoire alpin des sécheresses) confirment l'évolution particulièrement rapide du régime climatique en zone de montagne, et leur impact important sur la ressource en eau.

Devant ce constat la commission grand cycle de l'eau du PNRV a acté le 30 avril 2021 la nécessité d'engager un état des lieux des infrastructures patrimoniales de stockage d'eau sur le territoire considérées comme de potentielles solutions alternatives d'accès à l'eau. Cette démarche constitue une forme d'économie d'eau, dans un contexte où les pénuries d'eau temporaires et localisées vont augmenter.

Dans ce cadre l'objectif porté par le Syndicat mixte du Parc du Vercors est de réaliser un état des lieux des citernes patrimoniales de stockage d'eau en vu d'en faire une ressource alternative, dans le contexte de raréfaction de la ressource en raison du changement climatique.

Le projet comprendra un inventaire et état de conservation des citernes patrimoniales de stockage d'eau, l'élaboration de scénarios d'utilisation et l'élaboration d'un programme de restauration.

Le plan de financement proposé pour cette opération est présenté dans le tableau ci-dessous.

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Prestation de réalisation d'étude, comprenant : - un inventaire à l'aide d'enquêtes - la caractérisation de l'état de conservation des citernes recensées - l'élaboration de scénarios d'utilisation - l'élaboration d'un programme de restauration	20 000,00	DREAL	20 000,00
Coordination du projet	5 000,00	PNRV	5 000,00
Total	25 000,00		25 000,00

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet d'« inventaire des citernes patrimoniales de stockage d'eau » et son plan de financement
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022

Soutien pour l'organisation de la Trans'Vercors VTT et ski de fond en 2022

L'association Trans'Vercors anime depuis 1968 le territoire du Parc Régional du Vercors en organisant la mythique traversée des Hauts-Plateaux du Vercors en ski de fond. A l'automne 2019, après une période de doutes suite à la vacance du poste de président, le CA en grande partie renouvelée à repris le flambeau avec le double objectif de pérenniser la TransVercors Nordic et relancer la TransVercors VTT.

Ces deux dernières années le manque de neige et la crise sanitaire ont obligé les organisateurs à annuler les évènements, avec beaucoup d'énergie déployée en vain pour les préparations, et des dépenses financières sans recettes.

Pour 2022 l'association a pour objectif de lancer l'organisation des deux manifestations :

- la Trans'Vercors Nordic qui a eu lieu le 6 mars 2022 avec la traversée mythique des Hauts-Plateaux
 - et la Transgénérationnelle entre Herbouilly et Bois Barbu.
- La Trans'Vercors VTT qui aura lieu les 27 et 28 août 2022, avec un raid de 2 jours transitant sur la Drôme et l'Isère,
 - et le 28 août à Bois Barbu la TransElectric pour les VAE,
 - la Run & Bike (épreuve mixe vélo et course à pied)
 - et la Trans'Mino pour les jeunes de 10 à 16 ans.

L'association pour ces deux évènements garde les mêmes objectifs :

- organiser des manifestations sportive sur le territoire pour une pratique loisir et compétition.
- Promouvoir le Parc en mettant en valeur le patrimoine naturel, culturel et humain.
- Organiser un éco-évènement :
 - en limitant les déchets,
 - en favorisant pour les ravitaillement les produits locaux, bio ou en circuit court,
 - en organisant le co-voiturage ou le transport collectif,
 - en communiquant sur le respect de l'environnement via le site Internet et la diffusion de news letters,
 - et en supprimant les flyers.

Le Parc accompagne l'association depuis de nombreuses années dans l'organisation de ces manifestations, et c'est dans ce cadre que l'association sollicite une subvention de 6 000 euros auprès du Parc pour réaliser ces deux évènements de 2022.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le soutien à l'association de la Trans'Vercors pour l'organisation des 2 événements hiver et été,
- d'**ATTRIBUER** une subvention à l'association de 6 000€, dont les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022

Vaches, Poules, Chevaux du Vercors : plan de financement

Le 29 septembre 2021, le bureau syndical a décidé le plan de financement de l'opération Vaches, Poules, Chevaux du Vercors. Cette nouvelle décision vise à présenter les lignes du plan de financement comme précisées lors de la sélection du dossier par le service du LEADER Terre d'Echos, et afficher la contre-partie publique correspondante.

Objectifs attendus

- mieux faire connaître et reconnaître les trois races locales auprès des habitants et professionnels du tourisme
- compléter l'outil de connaissance sur le Cheval du Vercors de Barraquand en y adjoignant les deux autres races
- proposer des temps de rencontres et d'échanges visant à rapprocher les éleveurs des trois races des habitants (connaissance des races, des métiers, des filières)
- comprendre l'identité agricole du territoire au travers de ces trois races.

Description

L'aire géographique de cette action concerne les territoires des communautés de communes du Massif du Vercors, du Royans-Vercors et de Saint-Marcellin-Vercors-Isère Communauté.

Elle vise dans un premier temps rassembler les éléments historiques connus, liés à la Grise du Vercors et à la Villarde, ainsi que leur actualité, afin de compléter l'outil existant sur le Cheval du Vercors et améliorer la connaissance de ces trois races locales. Des recherches en archives pourront compléter ces éléments et permettront peut-être d'exhumer des éléments inconnus à ce jour. Cet outil aura vocation à être à la fois explicite mais aussi ludique.

Trois journées de formation seront également organisées à destination des professionnels du tourisme et des acteurs de la médiation, sous la forme d' « Educ'tour », afin d'aller à la rencontre de différents éleveurs et de mieux appréhender l'histoire et le présent de ces races. Ces formations permettront aux participants d'être des « ambassadeurs » de ces trois races et de sensibiliser leurs publics (visiteurs comme habitants).

Des temps de rencontres seront également proposés sous la forme de veillées pour porter à la connaissance du grand public l'histoire mais aussi les usages passés et présents de ces races. Ces rencontres seront complétées par des visites organisées dans les élevages du territoire, pour aller à la rencontre des animaux et de ceux qui les élèvent.

Ce projet viendra compléter les actions mises en œuvre par le Parc, les communautés de communes et les acteurs du champ agricole sur les Projets Alimentaires de territoires ou apparentés.

Partenaires techniques mobilisés

- Le Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors Sassenage (SIVER)
- L'association nationale du Cheval du Vercors de Barraquand (ANCVB)
- L'association OUANTIA Grise du Vercors
- L'organisme de sélection des races Alpines réunies (OS RAR)
- chercheurs en histoire (Gilles Della Vedova...)
- etc.

Plan de financement prévisionnel initial:

Dépenses		Recettes	
Coordination chargés de mission Parc (CM éducation, CM agriculture)	10 500,00 €	Autofinancement Parc	6 300,00 €
Outils pédagogiques et outils de communication : <ul style="list-style-type: none">• Graphisme• Impression• Divers achats petit matériel	5 000,00 € 6 000,00 € 1 000,00 €	LEADER Terre d'Echos	20 160,00 €
Formations : <ul style="list-style-type: none">• intervenants (historiens, spécialistes)• déplacements bus	1 500,00 € 3 000,00 €	Cofinancement public à mobiliser	5 040,00 €
Veillées grand public et visites : <ul style="list-style-type: none">• intervenants (historiens, spécialistes)• matériel / logistique	3 000,00 € 1 500,00 €		
Total dépenses	31 500,00 €	Total recettes	31 500,00 €

Plan de financement prévisionnel actualisé et proposé :

Dépenses		Recettes	
Coordination chargés de mission Parc	11 966,96 €	LEADER Terre d'Echos	20 195,04 €
Charges indirectes	1 795,04 €		
Réalisation des supports	9 722,55 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	5 048,76 €
Rencontres : formations et veillées	8 070,20 €	Parc du Vercors	6 310,95 €
Total dépenses	31 554,75 €	Total recettes	31 554,75 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du Projet « Vaches, Poules, Chevaux du Vercors »
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès des financeurs,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022

Sollicitation d'un financement FEADER pour le soutien préparatoire pour l'élaboration de la candidature LEADER « Dauphiné »

LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale, qui mobilise le Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural. Il donne aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité grâce à une méthode ascendante. Il s'appuie sur des Groupes d'Action Locale (GAL).

Dans la programmation actuelle, le Parc est membre du GAL Terre d'Echos avec la SMVIC, la CCMV et la CCRV. Pour la programmation 2023-2027, la volonté de l'autorité de gestion est d'agrandir la taille des territoires de projet et donc des GAL.

Ainsi, un projet de Groupe d'Action Locale (GAL) « Dauphiné » (nom provisoire) a été constitué avec 8 intercommunalités :

- Communauté de Communes du Diois
- Communauté de Communes du Trièves
- Communauté de Communes de la Matheysine
- Communauté de Communes de l'Oisans
- Communauté de Communes du Massif du Vercors
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de Communes du Royans-Vercors
- Bièvre Isère Communauté
- Parc naturel régional du Vercors

auxquels pourraient venir s'ajouter :

- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté de Communes les Vals du Dauphiné

Dans le cadre du futur GAL, intercommunalités et Parc souhaitent partager un projet territorial commun autour de l'éco-tourisme, de l'emploi local et de la redynamisation des centres-bourgs, qui doit être traduit dans une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du programme LEADER 2023-2027. La candidature sera portée par le Parc naturel régional du Vercors.

L'ingénierie mobilisable dans les collectivités membres du futur GAL est insuffisante pour rédiger cette candidature. En lien avec les membres du futur GAL, il a été décidé de recruter au Parc un chargé de mission en surcroît temporaire d'activité pour l'élaboration de cette candidature pour une durée de 6 mois. Il sera en lien avec un comité technique et un comité de pilotage mobilisant au moins un représentant de chaque structure, en particulier les référents LEADER déjà en place sur les territoires. Il / elle travaillera en binôme avec une chargée de mission déjà recrutée par la communauté de communes du Trièves.

Il est proposé de mobiliser les financements FEADER pour appuyer la rédaction du dossier de candidature, en répondant à l'appel à projet « soutien préparatoire LEADER » (type d'opération 19.10 du Plan de développement rural Rhône-Alpes) suivant le plan de financement prévisionnel suivant.

Plan de financement prévisionnel actualisé et proposé :

Dépenses		Recettes	
Coordination / chargé de mission Parc (6 mois à temps plein)	20 685 €	FEADER 80 % (PDR – 19,1 soutien préparatoire LEADER)	27 857,60 €
Charges indirectes(frais de fonctionnement) – 15 % des dépenses de rémunérations	3 103€		
Frais de déplacement – 5 % des dépenses de rémunérations	1 034 €	Autofinancement Parc / membres du GAL (20%)	6 964,40 €
Prestation externe	10 000€		
Total	34 822€	Total	34 822 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le portage de l'élaboration de la candidature du territoire intitulé provisoirement « Dauphiné » regroupant des intercommunalités de la Drôme et de l'Isère
- de **VALIDER** le plan de financement
- et d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de l'autorité de gestion et de signer les conventions de partenariat avec les membres du futur Groupe d'Action Locale.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022**

Avenant 1 au marché "Mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors"

Le bureau a attribué lors de sa séance du 2 mars 2022, à la société FLEUR DE PAPIER, Ecosite du Val de Drôme, Place Michel Paulus, 26 400 EURRE, dans le cadre du projet « Mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors", le lot 1 Réalisation audiovisuelle pour un montant total de **75 500,00 € HT**, (pour mémoire, cout global des 4 lots du projet : 129 620 € HT)

La société Fleur de Papier réalise actuellement la première phase de rénovation muséographique du Musée de la Préhistoire. Les contraintes d'exploitation ont amené à fixer des délais courts pour cette réalisation. La constitution d'un groupe de travail et d'un comité scientifique, indispensable sur ce projet, ont complexifié la définition du projet et les étapes de validations. Une incompréhension s'est glissée dans les échanges avec Fleur de Papier conduisant à refaire 2 scènes pour garantir la justesse scientifique du geste de taille de silex. .

La société Fleur de Papier propose pour cette prestation complémentaire comprenant uniquement les charges externes brutes sans marge, un prix de 3050 € HT.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché de Mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors" - lot 1 Réalisation audiovisuelle avec la société FLEUR DE PAPIER,

→ de **CONSTATER** que l'incidence financière de l'avenant n°1 s'élève à **3 050 € H.T.**, introduisant un écart de 4,04 % au lot 1, et porte le nouveau montant du marché public du lot 1 à **78 550,00 € H.T.**

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022**

Magazine du Parc naturel régional du Vercors : choix des prestataires
pour le lot 1 (graphisme) et le lot 2 (impression)

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le magazine du Parc naturel régional du Vercors est produit deux fois par an. Les parutions sont calées sur une saison automne-hiver et une saison printemps-été. Le présent marché sera contracté pour la réalisation de six numéros, soit pour une durée de trois ans, à compter de l'édition automne-hiver 2022.

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 03 mai 2022.

Le dossier de consultation a été retiré par 76 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au mardi 24 mai 2022, avant 12h00.

22 candidats ont retourné leur offre avant la date limite : vingt offres pour le lot 1 ; quatre offres pour le lot 2. L'analyse technique a été faite par l'équipe technique du Parc, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

Pour le lot 1 : Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 35 % ; Prix : 30% ; Compétences mobilisées : 30 % et Responsabilité sociétale et environnementale : 5 %

Pour le lot 2 : Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 55 % ; Prix : 40% et Responsabilité sociétale et environnementale : 5 %

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix des prestataires retenus.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés pour réalisation du magazine du Parc naturel régional du Vercors pour un montant maximum de 94 716,00 € H.T. réparti de la façon suivante :

- **Lot 1 Graphisme** avec Madame Corinne TOURRASSE, 6 rue Marbeuf, 38100 GRENOBLE pour un montant total maximum de 15 000,00 € H.T. (base 6 journaux x 2 500,00 €). Le graphisme pourra être réalisé selon les formules suivantes :
 - 32 pages : 2 200,00 € H.T.,
 - 36 pages : 2 500,00 € H.T..
- **Lot 2 Impression** avec IMPRIMERIE NOTRE DAME, 80 Rue de Vaucanson 38 330 MONTBONNOT, pour un montant total maximum de 79 716,00 € H.T. (base 6 journaux * 13 286,00 €), hors révision. L'impression pourra être réalisée selon les formules suivantes :
 - Formule « 32 pages » - 30 000 exemplaires : 10 404,00 € H.T.,
 - Formule « 32 pages » - 33 000 exemplaires : 11 228,00 € H.T.,
 - Formule « 32 pages » - 35 000 exemplaires : 11 842,00 € H.T.,
 - Formule « 36 pages » - 30 000 exemplaires : 11 570,00 € H.T.,
 - Formule « 36 pages » - 33 000 exemplaires : 12 600,00 € H.T.,
 - Formule « 36 pages » - 35 000 exemplaires : 13 286,00 € H.T..

→ **et d'AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022**

Clôture de la régie de recette 'animations culturelles au musée de la
Préhistoire'

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 2020.cs16 du comité syndical en date du 10 octobre 2020 adoptant les délégations de compétence au bureau syndical,

Vu l'acte de création de la régie de recettes « animations culturelles au Mémorial de la Résistance du Vercors et au Musée de la Préhistoire», en date du 18 mars 2010,

et

Considérant l'inactivité de cette régie depuis 2021,

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **CLÔTURER** la régie de recettes « animations culturelles au Musée de la Préhistoire » instituée auprès du Service de Gestion Comptable Nord-Drôme à compter du 1er juin 2022,

→ de **METTRE FIN** aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie,

→ et de **CHARGER** le Président et le comptable public assignataire du syndicat mixte du parc naturel régional du Vercors, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 25 juin 2022

**Clôture de la régie de recette 'animations culturelles au Mémorial
de la Résistance en Vercors'**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 2020.cs16 du comité syndical en date du 10 octobre 2020 adoptant les délégations de compétence au bureau syndical,

Vu l'acte de création de la régie de recettes « animations culturelles au Mémorial de la Résistance du Vercors et au Musée de la Préhistoire», en date du 18 mars 2010,

et

Considérant l'inactivité de cette régie depuis 2021,

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **CLÔTURER** la régie de recettes « animations culturelles au Mémorial de la Résistance du Vercors » instituée auprès du Service de Gestion Comptable Nord-Drôme à compter du 1er juin 2022,

→ de **METTRE FIN** aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie,

→ et de **CHARGER** le Président et le comptable public assignataire du syndicat mixte du parc naturel régional du Vercors, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 25 juin 2022

- 2022.B 38 Diagnostic et sensibilisation au multi-usage du territoire pastoral, dans un contexte de prédation
- 2022.B 39 Equipement radio des cabanes de bergers sur les Hauts-Plateaux du Vercors..
- 2022.B 40 Adaptation au changement climatique : inventaire des citernes patrimoniales de stockage d'eau
- 2022.B 41 Soutien pour l'organisation de la Trans'Vercors VTT et ski de fond en 2022
- 2022.B 42 Vaches, Poules, Chevaux du Vercors : plan de financement
- 2022.B 43 Sollicitation d'un financement FEADER pour le soutien préparatoire pour l'élaboration de la candidature LEADER « Dauphiné »
- 2022.B 44 Avenant 1 au marché "Mise en valeur audio-visuelle de l'atelier de taille et refonte muséographique partielle du Musée de la Préhistoire à Vassieux-en-Vercors"
- 2022.B 45 Magazine du Parc naturel régional du Vercors : choix des prestataires pour le lot 1 (graphisme) et le lot 2 (impression)
- 2022.B 46 Clôture de la régie de recette 'animations culturelles au musée de la Préhistoire'
- 2022.B 47 Clôture de la régie de recette 'animations culturelles au Mémorial de la Résistance en Vercors'

Fait et délibéré le 25 juin 2022 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 25 juin 2022.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#